

Mémoire déposé auprès de la
Commission de la représentation électorale

par la municipalité de Saint-Ulric
lors de l'audition publique tenue à Matane le 28 mai 2008

Mai 2008

INTRODUCTION

D'abord, permettez-moi, à titre de maire de la municipalité de Saint-Ulric, de vous remercier de m'accueillir aujourd'hui afin de me permettre d'exprimer mon point de vue sur votre plan stratégique concernant le nouveau découpage de la carte électorale.

C'est au nom des 1731 citoyens de St-Ulric que je suis ici pour essayer de vous démontrer les inconvénients que la proposition de la Commission de la représentation électorale peut apporter à notre municipalité. Nous trouvons insensé d'être exclus de la circonscription de Matane. Nous croyons que la Commission ne s'est souciée que de la représentativité de l'électorat en ignorant l'importance des liens naturels entre MRC et entre les municipalités qui les composent.

La municipalité de Saint-Ulric s'interroge sur les possibilités de modifier la Loi électorale en augmentant le nombre limite de 125 à un nombre de circonscriptions qui correspondraient davantage à la réalité du Québec. Ceci fait, la Municipalité de Saint-Ulric et tout l'Est-du-Québec garderaient le statu quo et les régions dont l'écart du nombre d'électeurs est positif créeraient de nouvelles circonscriptions.

Considérant que le dépôt de plusieurs mémoires seront faits à la CRE du Québec ce 28 mai 2008 et qu'ils rejoignent en totalité ou en grande partie nos convictions, il nous semblait redondant de vous présenter des arguments identiques ou similaires aux autres mémoires déposés. Nous allons donc porter nos propos surtout en ce qui concerne la municipalité de Saint-Ulric .

ARGUMENTAIRES

On ne doit pas priver les électeurs des choix politiques qu'ils ont faits. Nous considérons cet acte antidémocratique. Effectivement, le redécoupage de la carte électorale, aura pour effet de priver plusieurs municipalités du (de la) député(e) élus par ses citoyens.

Connaissant les différents dossiers économiques de la région de Matane et des autres régions, il est prévisible de voir des développements similaires dans ses différentes régions. Prenons par exemple le cas où une grande entreprise vient s'établir en région et que la ville de Matane et de Gaspé s'inscrive en tant qu'accueillant, il est juste de penser que l'élu se retrouvera dans une situation de malaise. Par conséquent, les dossiers qui seront à défendre ou à appuyer par le (la) député(e) deviendront conflictuels.

Nous constatons que le souci de représentativité qu'évoque la CRE n'est pas respecté. Penser, que la superficie des territoires n'est pas un élément important à prendre en considération, nous semble un point de vue irréfléchi, car les distances que devra parcourir le(la) député(e) afin de répondre à ses électeurs seront beaucoup trop grandes. Ainsi, certaines municipalités pourraient être laissées pour compte dont Saint-Ulric.

On ne doit pas aussi négliger les liens naturels entre régions et encore plus au sein d'une MRC. St-Ulric se situe à 16 km de Matane, des projets et actions communes sont entrepris entre les municipalités qui composent la MRC. Nous nous interrogeons à savoir qu'elle sera la façon de faire du député afin de poursuivre ses actions sur le territoire sans tenir compte des quatre municipalités exclues de sa circonscription (St-Ulric, Baie-des-Sables, St-Léandre et Ste-Paule). Pourtant, notre vie socioculturelle, économique et de loisirs est entrelacée avec celle des autres municipalités de la région de Matane.

Il est difficile de concevoir la méthode que devront utiliser les quatre municipalités nommées ci-haut afin de concilier le partenariat dans différents projets entre la MRC de Matane, le(la) député(e) de Matane-Gaspé, le(la) député(e) de Matapédia-Métis et les quatre municipalités concernées.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

La population de Saint-Ulric veut demeurer dans le comté de Matane et avoir un(e) député(e) accessible.

Nous sommes ouverts à de nouvelles propositions, à d'autres façons de faire de notre Québec politique une démocratie équitable. En ce sens, la proposition de la CRE de créer de nouvelles circonscriptions dans la région métropolitaine ne nous est pas défavorable. Nous croyons qu'un changement de la loi électorale s'impose, mais d'ici là le statut quo nous semble la meilleure solution.